

## DOCUMENT D'AIDE A L'EVALUATION DU RISQUE COVID 19

Ce document permet à l'employeur de disposer des mesures de prévention relatives au Covid 19. Il peut servir de base pour éditer un plan de continuité de l'activité, pour réaliser une mise à jour du PPSPS et du Document Unique.

**Entreprise :**

**Adresse :**

**Date d'édition :**

### 1. AVANT LA REPRISE DE L'ACTIVITE

**1. Mettre à jour son document unique en intégrant le risque biologique Covid 19**

**2. Designier un Référent Covid 19 au sein de l'entreprise** (un référent Covid par chantier et par agence)

Liste Chantiers/agences	Référents Covid 19		
	Nom	Prénom	Fonction

**Le rôle du référent covid**

Il garantit la mise à disposition des moyens Covid 19 (eau, savon, gel hydro alcoolique, masques...)

Il rappelle quotidiennement les gestes barrière : respect de la distance de 1m, lavage des mains...

**3. Reprise du travail d'une personne présentant des symptômes Covid19**

Tout salarié présentant des symptômes de la maladie doit rester à domicile et appeler son médecin traitant.

(Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 0 800 130 000(service gratuit + appel gratuit) **pour être orienté vers un médecin généraliste.**

**4. Informer les salariés que les personnes ayant un risque de développer une forme grave d'infection au Covid-19** peuvent bénéficier du dispositif d'activité partielle s'ils sont dans l'impossibilité d'exercer leur activité professionnelle. Informer les salariés de leur possibilité de contacter le médecin du travail en cas de doute.

[Coronavirus, les salariés à risque élevé \(ctrl+clic\)](#)

#### **5. Préparer des Kit COVID 19 pour chaque salarié**

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Eau (Jerrican)        | <input type="checkbox"/> Savon liquide                                   | <input type="checkbox"/> Gel Hydro alcoolique                  |
| <input type="checkbox"/> Essuie-mains jetables | <input type="checkbox"/> Spray Désinfectant/<br>Lingettes désinfectantes | <input type="checkbox"/> Lunettes de protection                |
| <input type="checkbox"/> Sac à déchet          | <input type="checkbox"/> Gants de travail                                | <input type="checkbox"/> Masques de protection<br>respiratoire |

*Masques de protections respiratoires du plus performant au moins performant*

1. Masques FFP : filtrent gouttelettes et aérosols. **Pour les masques avec valve, l'air expiré n'est pas filtré.**

2. Masques chirurgicaux (protègent contre les gouttelettes jusqu'à 3 microns, ne protègent pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air)

3. Masques dits alternatifs catégorie 1 (filtration à 90% des gouttelettes jusqu'à 3 microns). En présence de poussières et d'éléments salissants, l'utilisation de masques lavables est non recommandée.

#### **6. Obtenir l'accord du client avant toute intervention**

- Organiser en amont avec le client l'intervention pour assurer la sécurité du client et du personnel de l'entreprise

[Questionnaire check-list avant intervention chez les clients de l'OPPBT \(ctrl+clic\)](#)

#### **7. Informer les salariés de l'organisation et des moyens mis en œuvre pour lutter contre le Covid 19**

- Rappel quotidien des règles
- Affichage clair et de qualité des affiches prévention Covid 19 (gestes barrières, comment porter un masque, comment se laver les mains, symptômes Covid 19, numéros utiles)

[Indication pour l'hygiène des mains \(ctrl+clic\)](#)

#### **8. Afficher le questionnaire d'auto-évaluation de l'état de santé des salariés à l'entrée des locaux et du chantier**

[Questionnaire vérification de la santé du personnel-OPPBT \(ctrl+clic\)](#)

## 2. Déplacements professionnels (cocher les mesures que vous allez mettre en place)

- Déplacements individuels (véhicules personnels si besoin)
- En cas d'impossibilité : une personne par rang et en quinconce + port du masque
- Garder toujours le même chauffeur
- En cas de changement de conducteur, désinfecter le poste de conduite et toutes les commandes avec des lingettes désinfectantes
- Transport en commun : le port du masque est fortement recommandé
- Installation de pare gouttelettes dans les véhicules (*par ou selon une procédure installateur automobile agréé*)

## 3. Dans les bureaux /ateliers (cocher les mesures que vous allez mettre en place)

- Mise en place du télétravail (qui doit demeurer l'action de prévention la plus importante)
- Garantir une superficie de 4 m<sup>2</sup> par salarié** (1m devant, 1m derrière, 1m sur les côtés), pour cela, il faut revoir l'organisation du travail et les rythmes de travail (travail en équipes alternées par exemple)
- Point d'eau et savon obligatoire, gel hydro-alcoolique en complément
- Masques de protection respiratoire en cas de difficulté à respecter la distance de 1m
- Nettoyage des locaux à minima une fois par jour : sols, poignets, interrupteur, rampes d'escalier, toilettes, tables réfectoires...
- Nettoyage des sols en moquette avec un aspirateur équipé de filtre HEPA
- Aération des locaux plusieurs fois par jour pendant 10 à 15 minutes
- Maintien des portes en position ouverte
- Maintien des éclairages allumés (pour éviter de manipuler les interrupteurs)
- Pas de partage de documents, privilégier la numérisation
- Désinfecter son matériel personnel en début et fin de poste (clavier, souris, téléphone...)
- Limiter les pauses café à plusieurs (2 personnes max)
- Lingettes désinfectantes ou bien produit désinfectant et papier essuie-tout au niveau de tous les points partagés entre les salariés (photocopieur, machines à café...)
- Condamnation des bonbonnes d'eau, donner aux salariés des pacs d'eau individuels
- Pour les unités de traitement de l'air en double flux avec récupération de chaleur, éviter le recyclage de l'air, basculer en 100% air neuf

## 4. ESPACES DE VIE COMMUNS (bases de vie, vestiaires, toilettes, réfectoires) (cocher les mesures que vous allez mettre en place)

### **Réfectoires /bases de vie**

- Lavage des mains systématique à l'entrée et à la sortie des réfectoires et bases de vie. *Fermer le robinet avec un papier essuie-tout propre*
- Privilégier les repas en extérieur. Dans le cas contraire, aménagement des heures de repas pour limiter le nombre de personne dans les locaux.

- Garantir la distanciation sociale : ne pas manger en face à face ni dos à dos (4m<sup>2</sup> par salarié pendant les repas)
- Pour les tables collectifs, balisage des tables à ne pas utiliser avec de la rubalise
- Aucun partage de repas, repas individuel emporté (gamelle, thermos,) prévoir ses couverts personnels
- Nettoyage au fur et à mesure, de leur utilisation, de toutes les surfaces utilisées entre chaque tour de repas, dont four micro-ondes, plan de travail, table, évier, poignées de portes, machine à café ...
- Les repas peuvent être pris dans les engins et/ou véhicules individuels
- Les portes d'accès au réfectoire seront calées de façon à ventiler la pièce et éviter de toucher les battants.
- Division par deux du nombre de personnes prévu dans les bases de vie, prise du repas dans le véhicule, journée continue

#### **Toilettes**

- Lavage des mains avant et après. Fermer le robinet avec un papier essuie-tout propre.*
- Désinfecter lunettes des toilettes et poignées de porte*

## 5. Sur les chantiers (cocher les mesures que vous allez mettre en place)

- Rappel les gestes barrières
- Obligation d'avoir un point d'eau et du savon. A défaut, disposer de jerricans d'eau en quantité Suffisante
- Lavage obligatoire des mains à l'arrivée sur chantier
- Indication de l'emplacement du point d'eau pour le lavage des mains avec savon, essuie mains jetables et sac à déchets.
- Privilégier l'utilisation des outils individuels. A défaut, désinfection des outils de travail avant et après utilisation.

#### **Conduite d'engin**

- Désinfection du poste de conduite et toutes les commandes avec des lingettes désinfectantes (Boutons, manettes,)

#### **Travaux ne pouvant respecter la distance de 1m**

- Définition des tâches pour lesquelles la distanciation de plus de 1m ne peut pas être respectée.
- Prévoir le port du masque et des lunettes de protection pour ces tâches.
- Expliquer aux salariés comment mettre /enlever le masque [Coronavirus, porter efficacement son masque-OPPBTB \(ctrl+clic\)](#)

#### **Avant de se rapprocher**

- Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou gel
- S'équiper de son masque de protection respiratoire et des lunettes de protection
- Porter les gants de travail
- Réaliser la tâche ciblée

#### **Après les travaux**

- Retirer les gants
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou du gel
- Retirer les lunettes de protection
- Retirer le masque de protection respiratoire par les élastiques
- Jeter les déchets souillés dans le sac à déchets
- Se laver les mains avec savon ou du gel

## 6. Protocole intervention Chez les clients (particuliers et professionnels)

- Seuls les interventions urgentes peuvent être réalisées chez les personnes malades ou à risque
- Si le client est une personne fragile, porter un masque chirurgical, conseiller à la personne fragile de porter un masque également.
- Si le client est présumé Covid 19, porter un masque FFP2 ou à défaut chirurgical. Conseiller le client et les membres de sa famille de porter un masque.
- Distanciation de plus de 1m avec les clients et leurs proches.
- Assurez-vous d'avoir accès à un point d'eau avec du savon
- Eviter les échanges de matériel (stylos, tablette, smartphone) et limiter le contact avec les écrans et/ou papier (lors des signatures de bons de fin de travaux par exemple), nettoyer les écrans avant et après et se laver les mains.
- Tous les consommables utilisés et souillés doivent être emportés dans un sac fermé en fin de journée et en fin d'intervention.

## 7. Vêtements de travail

***Les vêtements de travail ne doivent en aucun cas être apportés à la maison. Les laisser suspendus dans les vestiaires***

## 8. Déchets (cocher les mesures que vous allez mettre en place)

- Placer les masques, mouchoirs à usage unique, bandeaux de nettoyage des surfaces etc... dans un sac plastique pour ordures ménagères dédié, opaque, disposant d'un système de fermeture fonctionnel.
- Fermer les sacs à déchets et les laisser 24h avant évacuation via la filière des ordures ménagères

## 9. Autres mesures mises en place par l'employeur :